



**AVIS DE PUBLICITE POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
RELATIVE A L'IMPLANTATION
D'UNE SOLUTION DE RESTAURATION AMBULANTE
SUR LE PARC ROGER SALENGRO A L'OCCASION DE L'EVENEMENT « LA FÊTE
DE LA MUSIQUE » DE LA VILLE DE CLICHY
LE 21 JUIN 2025**

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2122-1-1 du GG3P.

I. Objet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour un événement festif.

La Ville de Clichy souhaite mettre à disposition une partie du domaine public, en vue de l'installation de Food trucks lors de la manifestation « LA FÊTE DE LA MUSIQUE » qui inclura le concert de Akata Kolo Orchestra et Nayas, qui aura lieu le samedi 21 juin 2025 au sein du parc Roger Salengro, 78 Bd du Général Leclerc, 92110 Clichy.

II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation

Chaque Food trucks disposera d'une douzaine de mètres carré pour s'installer dans l'espace du parc qui est désigné sur le plan joint au dossier. L'emplacement réservé devra être scrupuleusement respecté.

Les Food trucks n'ont pas la possibilité de mettre des « manges debout » devant leurs emplacements.

Les emplacements pourront disposer de branchements électriques. Dans ce cas, les Food trucks auront la possibilité d'être alimenté en électricité 3 x 16 ampères mis à disposition.

Cependant, les Food trucks pouvant être autonomes électriquement moyennant l'usage de groupe électrogène silencieux seront privilégiés. Dans ce cas, les puissances sonores les moins importantes seront particulièrement appréciées (55 DB).

III. Activités proposées

Ventes de :

- Burger/sandwich/frites/boissons/café
- Quiches/ cakes salés/ tartes/salades composées/ crêpes/ boissons/café
- Pizza/boissons/café
- Cuisine du monde/boissons/café
- Glaces/gâteaux/confiseries

IV. Durée de l'exploitation

Fête de la Musique :

Les Food trucks seront présents sur le site le samedi 21 juin 2025.

La plage de présence attendue est de 18h à 22h (à confirmer) heure de fermeture du site au public.

Il sera délivré à chaque candidat retenu une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, non cessible, précaire et révocable qui prendra la forme d'un arrêté pour la soirée du 21 juin 2025, de 18h à 22h.

V. Redevance

La redevance est de 32.38 euros par jour de présence.

La Trésorerie municipale se chargera d'envoyer la quittance à l'issu de la manifestation.

VI. Candidature

Dossier de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur ;
- Le descriptif du Food truck (descriptif technique, type de groupe électrogène et puissance sonores, tarifs pratiqués, menus types, etc...) ;
- Photos du Food truck et de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations ;
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois ;
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire en cours de validité ;
- Menu et tarifs ;

VII. Critère de sélection

La présente procédure est organisée en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). L'offre est publiée sur le site internet de la Ville du 03/06/2025 au 13/06/2025. Les offres seront analysées en fonction des critères suivants :

- 1- Conditions de faisabilité générales (sécurité, logistique, tarification, sonorisation, protocole sanitaire...) : 50%
- 2- Qualité globale de la prestation : 40% :
 - a. Origine des produits et mode de préparation : 20%
 - b. Qualité des aménagements et installations (notamment aspect esthétique) : 20%
- 3- Limitation de l'impact environnemental et attestation sur le plan de l'hygiène : 10%

Les candidats présentant la meilleure proposition au regard des critères sus mentionnés seront choisis par la collectivité pour occuper les emplacements. Tout candidat dont le projet a été retenu sera invité à une phase de mise au point afin de finaliser le projet d'installation. Une dégustation préalable pourra être demandée avant tout choix du lauréat.

Possibilité de procédure sans suite :

La Ville de Clichy se réserve le droit d'interrompre, suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

VIII. Adresse de transmissions des demandes

Toutes les candidatures doivent être adressées :

- par courriel coralia.achibane@ville-clichy.fr (demander un accusé de réception)
- par lettre recommandée adressée au service de la Direction des Actions Culturelles, 115 bis rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY
- par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 14H à 17H.

Date limite de réception de la demande d'occupation : le vendredi 13 juin à 10h.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Les dossiers arrivés après le 13 juin à 10h ne seront pas étudiés.

IX. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à Coralia ACHIBANE, assistante administrative et comptable à la Direction de la Culture de la ville de Clichy.

Contact : Coralia ACHIBANE - coralia.achibane@ville-clichy.fr / 01 84 11 73 50 / 06 14 24 83 91

DEMANDE DE PLACE – DISPOSITIF FOOD TRUCKS – PARC ROGER SALENGRO – FÊTE DE LA MUSIQUE

NOM/PRENOM :

TELEPHONE :**ADRESSE MAIL :****STATUT JURIDIQUE :**

DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE (TYPE DE RESTAURATION, MENUS ET TARIFS ENVISAGES, MODALITES DE FONCTIONNEMENT, PHOTOS DU CAMION ET DES MENUS) :

[illegible]

DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT : (emplacements actuels occupés, nombre de personnes éventuellement employées, expériences passées, références cuisine du terroir) :

[illegible]

.....
.....
.....
.....
**DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT A LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE
L'ACTIVITE (origine des produits, limitation des emballages, mesures contre le gaspillage
alimentaire etc.) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

- Ce document dûment complété et signé
- Photos de votre camion et des menus
- Être autonome sur le plan électrique
- Copie du KBIS de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance pour l'exercice d'un commerce non sédentaire, en cours de validité

IMPORTANT :

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Tout dossier arrivé après le 13 juin à dix heures ne sera pas étudié.

Fait à

Signature (mention lu et approuvé)

Le